



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

## Articles L2313-1 et L5211-36 du CGCT

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET 2023

### BUDGET EAU POTABLE

L'article 107 de la loi N° 2015-994 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a complété l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité territoriale, [www.smgc-eau.fr](http://www.smgc-eau.fr), et peut être également consultée à l'accueil du siège, 8 rue de la Crouzette – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, aux heures d'ouverture au public.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes du Syndicat Mixte Garrigues Campagne. Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année, respectant tous deux, les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité, équilibre et antériorité.

Ces éléments sont présentés en sections d'exploitation appelée également section de fonctionnement, et d'investissement, et par chapitres. La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. La section d'investissement prépare l'avenir et est liée aux projets de la collectivité à court, moyen et long terme. Elle contribue à l'accroissement du patrimoine et de l'activité.

## I. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif Eau Potable 2022 a été examiné par la Commission des Finances et présenté aux membres du Bureau Syndical en date du 02 février 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion, document dressé par le Comptable Public. Ces deux documents budgétaires ont été votés à l'unanimité le 16 février 2023 par les membres du Comité syndical. Pour le compte administratif (41 suffrages exprimés, dont 41 votes Pour, 0 Contre, 0 Abstention).

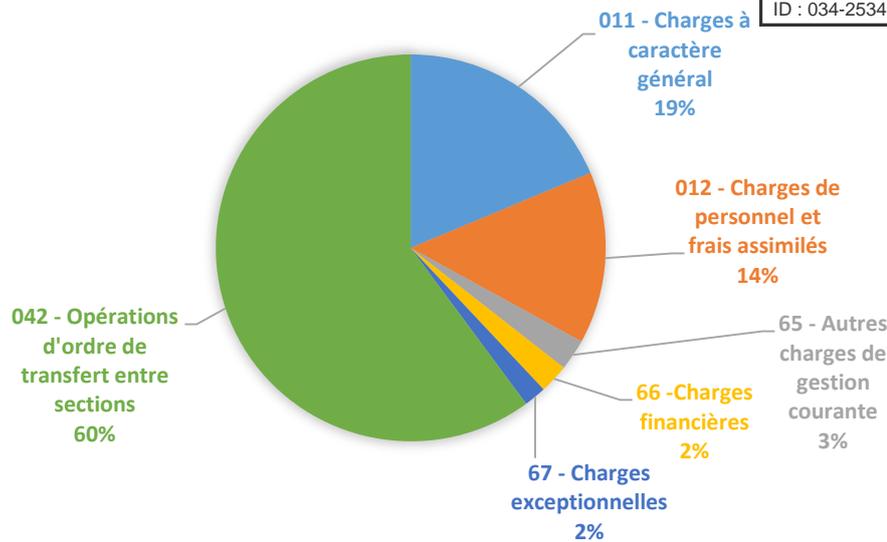
Rappel des éléments prévisionnels du budget 2022 :  
Section d'exploitation : 7 095 841.13 €  
Section d'investissement : 11 361 416.93 €  
Les montants sont exprimés en euros, TTC.

### 1- SECTION D'EXPLOITATION

#### 1.1 Les dépenses d'exploitation réalisées en 2022

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 402 772.67 €. Elles sont réparties en 6 chapitres :

| DEPENSES                             |  | COMPTE ADMINISTRATIF<br>2022 |
|--------------------------------------|--|------------------------------|
| Dépenses réelles                     | 011 - Charges à caractère général                    | 448 469,28 €                 |
|                                      | 012 - Charges de personnel et frais assimilés        | 345 160,28 €                 |
|                                      | 65 - Autres charges de gestion courante              | 62 473,67 €                  |
|                                      | 66 - Charges financières                             | 58 564,49 €                  |
|                                      | 67 - Charges exceptionnelles                         | 44 082,31 €                  |
| Dépenses pour ordre                  | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 444 022,64 €               |
| <b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b> |  | <b>2 402 772,67 €</b>        |



Détail des dépenses réelles :

- 011- Les charges à caractère général comprennent notamment les frais liés à l'achat de fournitures, entretien et réparations, locations de matériel, assurances, réceptions, suivi des aquifères et frais d'hydrogéologue, honoraires pour le suivi du contrat d'affermage, frais de télécommunication.
- 012- Les charges de personnel correspondent aux rémunérations de 7 agents. Les charges du personnel dédié exclusivement au service « Eau Potable » représentent 11% de la section.
- 65- Les autres charges de gestion courante englobent principalement les indemnités des élus.
- 66- Les charges financières correspondent au remboursement de la part des intérêts des emprunts.
- 67- Les charges exceptionnelles comprennent l'achat de chèques « eau » suite à la mise en place de la tarification sociale de l'eau et l'attribution des subventions

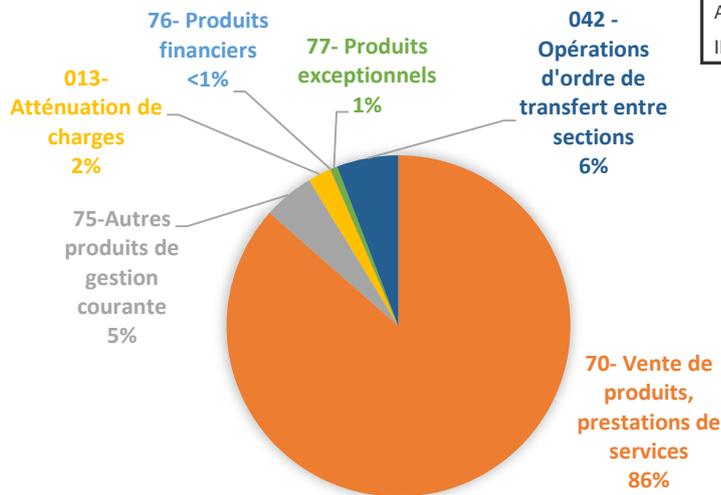
Détail des dépenses pour ordre :

- 042- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité, et qui auront une contrepartie en recettes d'investissement.

## 1.2 Les recettes d'exploitation réalisées en 2022

Les recettes d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 4 654 940,49 €. A ces recettes, vient s'ajouter le report de l'excédent antérieur, ce qui fait un total de 7 770 911,62 €. Ces recettes sont réparties en 5 chapitres :

| RECETTES  |  | COMPTE ADMINISTRATIF 2022 |
|---|--|---------------------------|
| Recettes réelles                                    | 70- Vente de produits, prestations de services       | 4 027 479,83 €            |
|   | 75-Autres produits de gestion courante               | 222 517,48 €              |
|   | 76-Produits financiers                               | 14,56 €                   |
|   | 77-Produits exceptionnels                            | 30 605,00 €               |
|   | 013- Atténuation de charges                          | 104 012,99 €              |
| Recettes pour ordre                                 | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 270 310,63 €              |
| <b>TOTAL</b>  |  | <b>4 654 940,49 €</b>     |
| Report  | 002- Excédent antérieur reporté                      | 3 115 971,13 €            |
| <b>TOTAL REPORT COMPRIS RECETTES D'EXPLOITATION</b> |  | <b>7 770 911,62 €</b>     |



Détail des recettes réelles :

- 70- Sur ce chapitre sont comptabilisées : - les recettes de vente d'eau potable et les abonnements (2 702 090,03 €)  
 - les participations pour travaux (1 325 389,80 €)
- 75- Autres produits de gestion courante : revenus locatifs essentiellement
- 76- Produits financiers, il s'agit de revenus valeurs mobilières de placement
- 013- Les atténuations de charges correspondent au remboursement des rémunérations des agents dédiés au service « Eau Brute » et à la prise en charge des salaires de l'agent du service « Animation de l'aire des captages prioritaires ».

Détail des recettes pour ordre :

- 042- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des subventions d'investissement reçues par la collectivité, et qui auront une contrepartie en dépenses d'investissement.

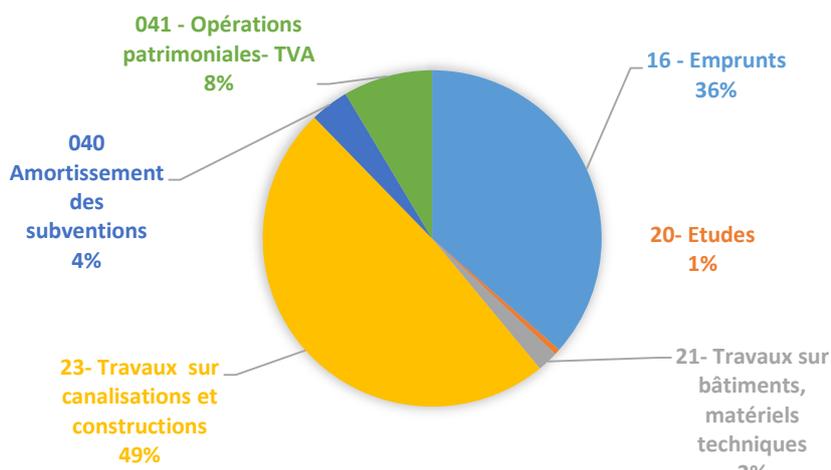
## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Les dépenses d'investissement réalisées en 2022

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 301 560,39 €. Elles sont réparties en 6 chapitres.

Les restes à réaliser, qui sont des dépenses engagées, s'élèvent à 740 761,18 € et seront également comptabilisés dans le résultat de clôture définitif de l'exercice.

| DEPENSES            |  | COMPTE ADMINISTRATIF 2022 |
|---------------------|--|---------------------------|
| Dépenses réelles    | 20- Immobilisations incorporelles                    | 40 855,59 €               |
|                     | 21- Immobilisations corporelles                      | 145 647,63 €              |
|                     | 23- Immobilisations en cours                         | 3 556 628,52 €            |
|                     | 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | 2 665 229,66 €            |
| Dépenses pour ordre | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 270 310,63 €              |
|                     | 041 - Opérations patrimoniales                       | 622 888,36 €              |
| <b>TOTAL</b>        |  | <b>7 301 560,39 €</b>     |



Détail des dépenses réelles :

- 16- Remboursement des emprunts (part capital)
- 20- Au titre des Immobilisations incorporelles figurent principalement les frais d'études menées dans le cadre de la future usine de potabilisation d'eau de St Hilaire de B.
- Chapitres 21 et 23 : ont été réalisés notamment les opérations suivantes :
  - Travaux de renforcement et renouvellement de réseaux EP
  - Travaux d'extension de réseaux EP
  - Travaux de mise en sécurité des accès à l'eau
  - Reprises de branchements et mises à la côte d'ouvrages
  - Etanchéité intérieure du réservoir de Restinclières
  - Achèvement de l'unité de traitement d'eau potable Les Bouldious à St Hilaire de Beauvoir

Détail des dépenses pour ordre :

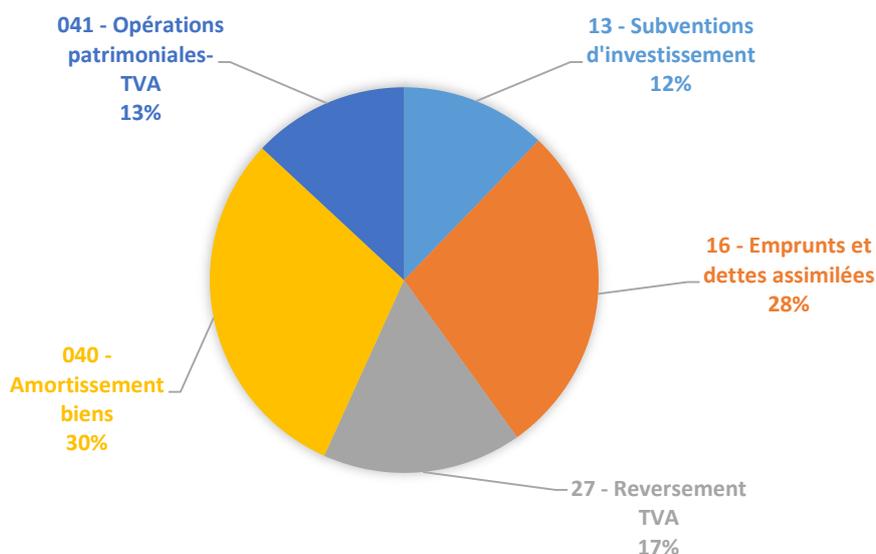
- 040- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des subventions d'investissement reçues par la collectivité, contrepartie en recettes d'exploitation.
- 041- Opérations patrimoniales : écritures comptables liées aux recettes de TVA, avec une contrepartie en section d'investissement en recettes.

## 2.2 Les recettes d'investissement réalisées en 2022

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 778 431,36 € et sont réparties sur 4 chapitres.

A ces dépenses d'investissement, vient s'ajouter le report de l'excédent antérieur, ce qui fera un total de dépenses de 7 102 592,29 €.

| RECETTES  |  | COMPTE ADMINISTRATIF<br>2022 |
|---|--|------------------------------|
| Recettes réelles                                      | 13 - Subventions d'investissement                    | 580 226,00 €                 |
|   | 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | 1 338 406,00 €               |
|   | 27 - Autres immobilisations financières              | 792 888,36 €                 |
| Recettes pour ordre                                   | 041 - Opérations patrimoniales                       | 622 888,36 €                 |
|   | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 444 022,64 €               |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                |  | <b>4 778 431,36 €</b>        |
| Report  | 001 – Excédent antérieur reporté                     | 2 324 160,93 €               |
| <b>TOTAL REPORT COMPRIS RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>7 102 592,29 €</b>        |



Détail des recettes réelles :

- 13- Il s'agit de subventions d'investissement reçues
- 16-Aide remboursable /Construction usine de potabilisation
- 27- Recettes liées au reversement de la TVA par le délégataire Veolia.

Détail des recettes pour ordre :

- 040- Opérations pour ordre de transfert entre sections : écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité, contrepartie en section d'exploitation en dépenses.
- 041- Opérations patrimoniales : écritures comptables liées aux recettes de TVA, contrepartie en section d'investissement en dépenses

### **3- RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022**

Le résultat de clôture excédentaire d'exploitation de 5 368 138,95 € permet d'affecter les crédits sur l'exercice 2023. L'affectation du résultat soit 939 729,28 € permet de couvrir le résultat déficitaire d'investissement, le solde excédentaire soit 4 428 409,67 € sera reporté en excédent d'exploitation.

|                                      | EXPLOITATION        |                       | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
|                                      | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédent  | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent  |
| <b>Résultats reportés N-1</b>        |                     | 3 115 971.13 €        |                     | 2 324 160.93 €       |                     | 5 440 132.06 €        |
| <b>Opérations de l'exercice 2022</b> | 2 402 772.67 €      | 4 654 940.49 €        | 7 301 560.39 €      | 4 778 431.36 €       | 9 704 333.06 €      | 9 434 371.85 €        |
| <b>Totaux</b>                        | 2 402 772.67 €      | 7 770 911.62 €        | 7 301 560.39 €      | 7 102 592.29 €       | 9 704 333.06 €      | 14 874 503.91 €       |
| <b>Résultat de clôture 2022</b>      |                     | <b>5 368 138.95 €</b> | <b>198 968.10 €</b> |                      |                     | <b>5 169 170.85 €</b> |
| <b>Restes A réaliser 2022</b>        |                     |                       | <b>740 761.18 €</b> |                      | <b>740 761.18 €</b> |                       |
| <b>Totaux cumulés</b>                |                     | <b>5 368 138.95 €</b> | <b>939 729.28 €</b> |                      |                     | <b>4 428 409.67 €</b> |

## **II. LE BUDGET PRIMITIF 2023**

Le budget primitif Eau Potable prend en compte les orientations budgétaires retenues par le Comité syndical lors du DOB et ROB qui s'est déroulé le 20 décembre 2022. Il a été élaboré par la Commission Finances, puis examiné par les membres du Bureau syndical en date du 02 février 2023. Il a été ensuite proposé aux membres du Comité syndical, le 16 février 2023, il a été voté à l'unanimité (42 suffrages exprimés, dont 42 votes Pour, 0 Contre, 0 Abstention).

Le budget primitif a été voté par chapitres, en euros TTC.

### **1- SECTION D'EXPLOITATION**

En section d'exploitation, le budget primitif 2023 a été élaboré avec la volonté de :

- ✓ Maintenir un suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement. Les niveaux de dépenses seront ajustés au plus près aux besoins générés par l'activité du Syndicat.
- ✓ Maintenir le ratio prix/qualité/services aux Communes.

- ✓ Ne pas augmenter les tarifs des abonnements et consommations -part Syndicale- titre de 2023. Depuis 2009, l'abonnement coûte 19.16€ HT/an et le m3 d'eau, 05057€ HT.
- ✓ Reconstituer le dispositif de tarif social de l'eau en qualité de structure citée au décret N° 2015-962 du 31 juillet 2015.
- ✓ Participer à une action de coopération décentralisée. Elles se traduira par le versement d'une subvention de 10 000€ à l'association Experts Solidaires
- ✓ Poursuivre la mission de protection de l'aire d'alimentation des Captages de Bérange et Garrigues Basses, dits captages prioritaires. Cette mission, en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, est aidée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.
- ✓ Reconstituer la subvention de fonctionnement à l'Association Amicale de Garrigues Campagne de 10 000 €.

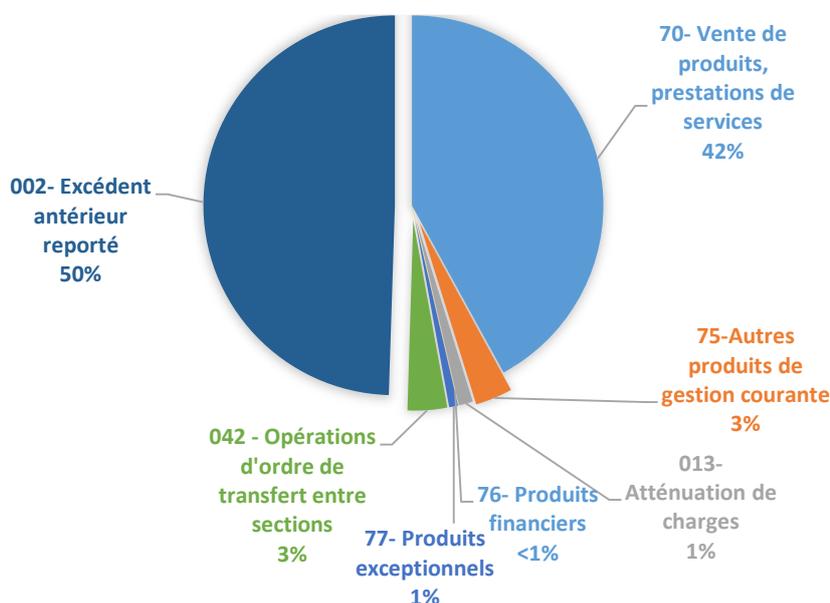
**Le montant de la section d'exploitation s'élève à 8 944 739,67 € et s'équilibre comme suit :**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023  
 Reçu en préfecture le 06/04/2023  
 Affiché le  
 ID : 034-253400725-20230406-2023\_02\_16\_07\_A-BF

### 1.1 Les recettes d'exploitation prévues pour 2023 :

Les recettes d'exploitation sont estimées à 8 944 739,67 €. Elles sont réparties en 7 chapitres. Le report de l'excédent antérieur est inclus dans le total pour 4 428 409,67 €.

| RECETTES                             |  | BUDGET PRIMITIF 2023  |
|--------------------------------------|--|-----------------------|
| Recettes réelles                     | 70- Vente de produits, prestations de services       | 3 763 000,00 €        |
|                                      | 75-Autres produits de gestion courante               | 280 000,00 €          |
|                                      | 013- Atténuation de charges                          | 107 250,00 €          |
|                                      | 76-Produits financiers                               | 15,00 €               |
|                                      | 77- Produits exceptionnels                           | 66 750,00 €           |
| Recettes pour ordre                  | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 299 330,00 €          |
| Report                               | 002- Excédent antérieur reporté                      | 4 428 409,67 €        |
| <b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b> |  | <b>8 944 739,67 €</b> |



Détail des recettes réelles attendues :

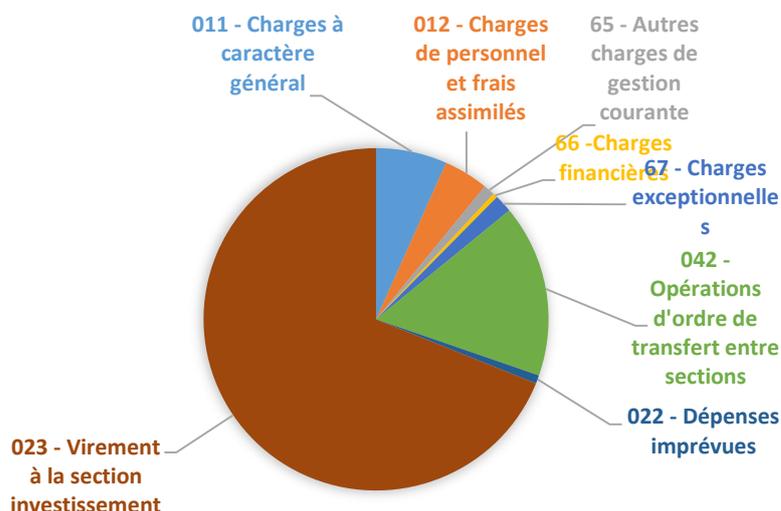
- 70 - vente d'eau et abonnements : 2 813 000 € - participations pour travaux : 950 000 €
- 75 - revenus locatifs pour 278 000 €
- 013- les salaires des agents du service « Eau brute » seront remboursés par le budget « Eau brute » et les salaires de l'agent affecté à l'Animation de l'aire des captages prioritaires seront remboursés par l'Agence de l'eau RM&C à hauteur de 70% et par Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 4%
- 76- Produits financiers, il s'agit de revenus de valeurs mobilières de placement

## 1.2 Les dépenses d'exploitation prévues pour 2023

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 8 944 739,67 €. Le virement à la section d'investissement représente presque 69% de la section, il permettra le financement des opérations d'investissement programmées.

Les dépenses se répartissent en 8 chapitres :

| DEPENSES                             |  | BUDGET PRIMITIF 2021  |
|--------------------------------------|--|-----------------------|
| Dépenses réelles                     | 011 - Charges à caractère général                    | 595 357,82 €          |
|                                      | 012 - Charges de personnel et frais assimilés        | 377 000,00 €          |
|                                      | 65 - Autres charges de gestion courante              | 92 720,00 €           |
|                                      | 66 -Charges financières                              | 39 441,85 €           |
|                                      | 67 - Charges exceptionnelles                         | 150 150,00 €          |
| Dépenses pour ordre                  | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 457 670,00 €        |
|                                      | 022 - Dépenses imprévues                             | 70 000,00 €           |
|                                      | 023 - Virement à la section investissement           | 6 162 400,00 €        |
| <b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b> |  | <b>8 944 739,67 €</b> |



Détail des dépenses réelles prévues :

- 011- Dans les charges à caractère général sont notamment inscrits :
  - 360 000 € pour l'achat d'eau à potabiliser (pour l'unité de potabilisation à St Hilaire de Beauvoir)
  - 23 000€ pour l'achat de fournitures eau, énergie
  - 20 000€ pour entretien des sites réservoirs
  - 12 000€ pour les assurances
  - 36 000€ pour frais d'études et recherches, suivi des aquifères
  - 30 000€ de frais d'honoraires pour le suivi et contrôle du contrat d'affermage
- 012- les charges de personnel correspondent aux 7 agents du syndicat.
- 65- les autres charges de gestion comprennent les indemnités de fonction versées aux élus Président et Vice-présidents.
- 66- Les charges financières correspondent au remboursement de la part intérêts des emprunts.
- 67- Dans les charges exceptionnelles, sont inscrits les crédits pour l'achat des chèques « eau » soit 24 000€ (poursuite du dispositif de tarification sociale de l'eau) et le versement de subventions suivantes : 10 000 € pour l'Amicale Garrigues Campagne, 51 150 € dans le cadre de l'action de coopération décentralisée portée depuis 2018 par le SMGC à TIZIRT, MAROC à verser à l'association Experts Solidaires, 18 000 € dans le cadre d'une action de coopération décentralisée depuis 2021 portée par le SMGC à AJIM, Tunisie à verser à l'association La Goutte d'Ô, 10 000 € dans le cadre de l'action de coopération décentralisée 2023 à verser à l'association Experts Solidaires et 17 000 € d'aide aux communes adhérentes au label Commune Econome en Eau.

✓ Le Chapitre 022, dépenses imprévues, ne comporte que des prévisions sans exécution.

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

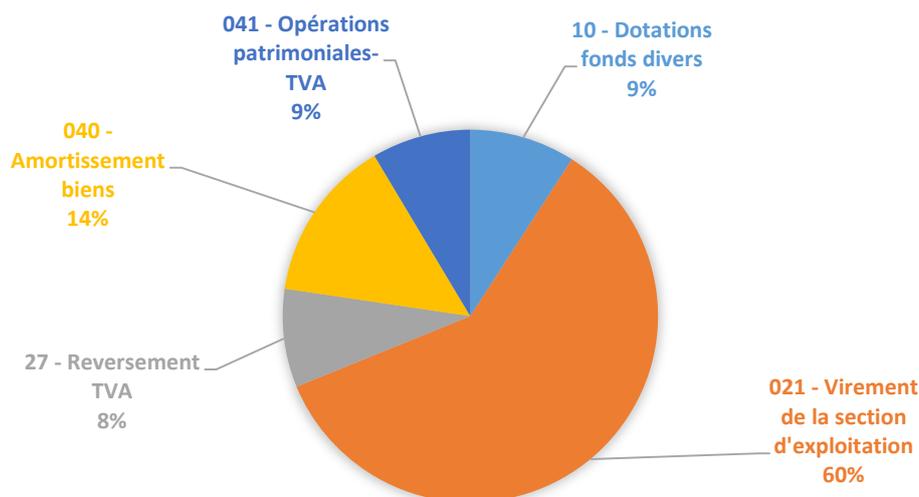
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine syndical.

**Le montant de la section d'investissement s'élève à 10 320 799,28 € et s'équilibre comme suit :**

### 2.1 Les recettes d'investissement prévues pour 2023

Les recettes d'investissement sont estimées à 10 320 799,28 € et se répartissent en 5 chapitres.

| RECETTES                             |  | BUDGET PRIMITIF 2023   |
|--------------------------------------|--|------------------------|
|                                      | 021 - Virement de la section d'exploitation          | 6 162 400,00 €         |
| Recettes réelles                     | 10 - Dotations, fonds divers et réserves             | 939 729,28 €           |
|                                      | 27 - Autres immobilisations financières              | 880 500,00 €           |
| Recettes pour ordre                  | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 457 670,00 €         |
|                                      | 041 - Opérations patrimoniales                       | 880 500,00 €           |
| <b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b> |  | <b>10 320 799,28 €</b> |



Détail des recettes réelles :

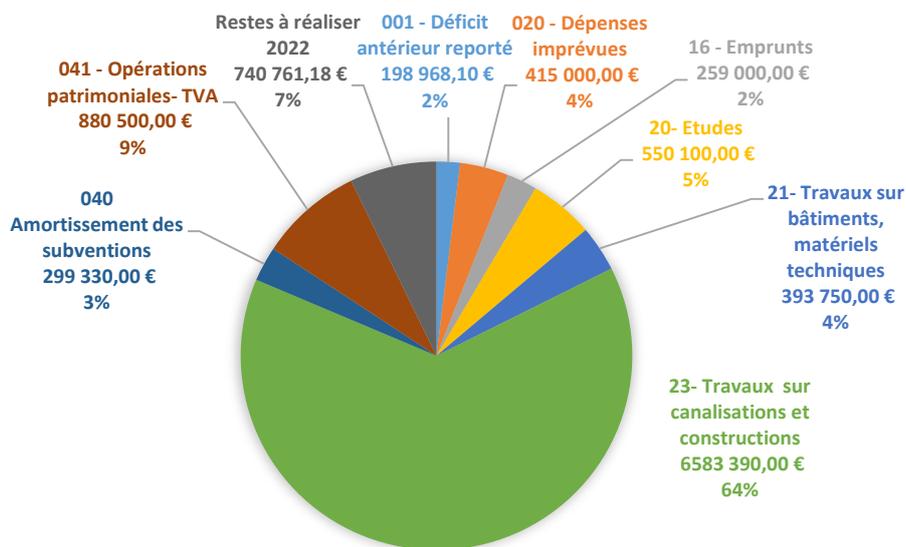
- 10- Affectation du résultat pour couvrir le déficit d'investissement 2022.
- 27- Recette de TVA

### 2.2 Les dépenses d'investissement prévues pour 2023

Les dépenses d'investissement sont estimées à 10 320 799,28 € et sont réparties en 7 chapitres auxquels vient s'ajouter le report du déficit antérieur pour 198 968,10 €.

| DEPENSES         |                                    | BUDGET PRIMITIF 2023 |
|------------------|------------------------------------|----------------------|
| Dépenses réelles | 16 - Emprunts et dettes assimilées | 259 000,00 €         |
|                  | 20- Immobilisations incorporelles  | 550 100,00 €         |
|                  | 21- Immobilisations corporelles    | 393 750,00 €         |

|                                      |  |                        |
|--------------------------------------|--|------------------------|
|                                      | 23- Immobilisations en cours                         | 6 583 390,00 €         |
|                                      | Restes à réaliser 2022                               | 740 761,18 €           |
| Dépenses pour ordre                  | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 299 330,00 €           |
|                                      | 041 - Opérations patrimoniales                       | 880 500,00 €           |
|                                      | 020 - Dépenses imprévues                             | 415 000,00 €           |
| Report                               | 001 - Déficit antérieur reporté                      | 198 968,10 €           |
| <b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b> |  | <b>10 320 799,28 €</b> |



Détail des dépenses réelles d'investissement :

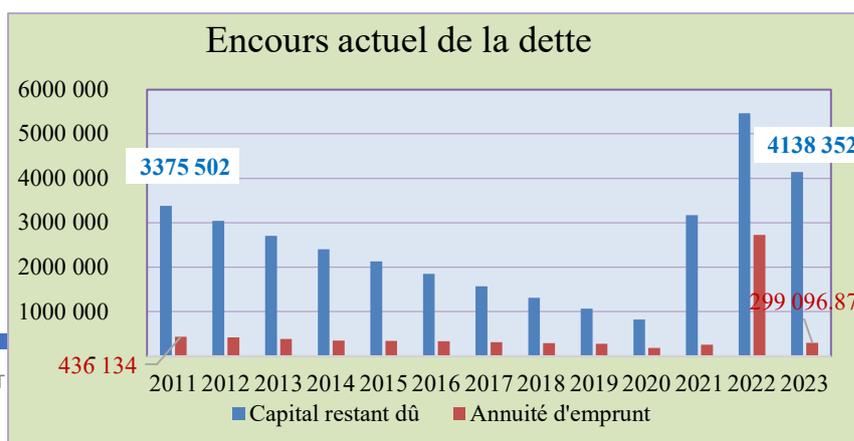
- Chapitres 20 – 21 et 23, sont prévues les opérations suivantes :
  - ✓ Achèvement des opérations en cours : restes à réaliser de l'exercice 2022
  - ✓ Acquisition de véhicules de service
  - ✓ Matériel technique pour sécurisation des sites et bornes monétiques
  - ✓ Etude patrimoniale et prospective : schéma directeur AEP
  - ✓ Programme de travaux de renforcements et renouvellements de réseaux
  - ✓ Extensions de réseaux liées aux opérations d'aménagement
  - ✓ Commune de St Hilaire de Beauvoir : construction d'un nouveau réservoir
  - ✓ Commune de Castries : construction d'un nouveau réservoir
  - ✓ Reprises de branchements et mises à la côte d'ouvrages

Envoyé en préfecture le 06/04/2023  
 Reçu en préfecture le 06/04/2023  
 Affiché le  
 ID : 034-253400725-20230406-2023\_02\_16\_07\_A-BF

### 3- Niveau d'endettement de la collectivité

#### 3.1 Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dette du Syndicat pour le budget Eau Potable se compose de 4 emprunts pour un encours de 4 138 351,06 €. L'annuité d'emprunt s'élève à 299 096,87 €. Les organismes prêteurs sont la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, le Crédit Agricole et l'Agence de l'Eau RM&C.



### **3.2 Capacité de désendettement**

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la formule suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année N/ épargne brute de l'année N. L'épargne brute annuelle, appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Situation au 31 décembre 2022 :

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| Encours de la dette                | 4 138 352.00 € |
| Annuité de la dette                | 2 726 117.00 € |
| Recettes réelles de fonctionnement | 4 384 629.86 € |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 958 750.03 €   |
| <b>Capacité de désendettement</b>  | <b>1,21 an</b> |

## **CONCLUSION**

Le syndicat Mixte Garrigues Campagne trouve ses principales recettes dans la vente d'eau et les travaux. Les aides de l'Etat sont exceptionnelles et limitées. Toutefois, le Syndicat démontre une capacité d'autofinancement élevée en s'efforçant de maîtriser quotidiennement ses dépenses d'exploitation. Le niveau des investissements est important et répond aux problématiques d'avenir en matière de gestion des ressources en eau potable.